

Le 23/03/20



• CIVAM Bio 09 •
Le groupement des Agriculteurs BIO de l'Ariège



• ERABLES 31 •
La BIO en Haute-Garonne



Confédération Paysanne
Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

« Proposition d'organisation d'un marché de plein vent pour respecter les gestes barrière »

CONSIGNES DE PROTECTION A METTRE EN PLACE SUR VOS LIEUX DE VENTE

Adaptations à apporter suite à l'annonce gouvernementale du 23/03/2020 au soir :

Les marchés de plein vent sont globalement interdits. Mais ils peuvent être autorisés par arrêté des Préfectures départementales :

En Ariège, un arrêté préfectoral datant du 25 mars 2020 précise la liste des marchés qui sont autorisés à titre dérogatoire du 25 mars au 31 mars. Ces marchés ne doit pas mettre en présence de manière simultanée plus de 100 personnes.

Dans le département de la Haute-Garonne, la tenue des marchés couverts ou non et quel qu'en soit l'objet, est interdite. Par dérogation, les marchés couverts suivants bénéficient d'une autorisation d'ouverture à leurs heures habituelles :

- *Commune de Toulouse : Marchés des Carmes, place des Carmes ; Marché Victor Hugo, place Victor Hugo ; Marché St Cyrprien, place Roguet ;*
- *Commune de Thil : marché hebdomadaire du mercredi*
- *St Gaudens : marché de la Halle Gourmande*
- *Grepjac : marché hebdomadaire du mercredi*
- *Lanta : marché hebdomadaire du mercredi, dérogation valable uniquement pour le mercredi 25 mars 2020*
- *Merville : marché hebdomadaire du mercredi, dérogation valable uniquement pour le mercredi 25 mars 2020*

Afin d'éviter la propagation des virus tout en permettant le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du pays, les précautions suivantes sont à respecter pour vous protéger et protéger les autres.

Objectif : limiter au maximum les risques de transmission du virus directement d'individu à individu ou indirectement via le matériel.

>> [SITE GOUVERNEMENTAL D'ALERTE SUR LE COVID-19](#)

Le 23/03/20

FONCTIONNEMENT GLOBAL DU MARCHÉ :

- Prévoir **un seul sens de circulation** global pour l'ensemble du marché :

→ Marquage au sol avec sens de la marche et traits au sol espacés de 2 mètres dans les allées (marques au sol avec bombe ou scotch)

- Mettre en place un système de barrières pour permettre un point d'entrée et un pont de sortie différent et de réguler le nombre de personnes présentes sur l'espace marchand = 100 personnes maximum simultanément, le positionnement d'un employé municipal ou bénévole à l'entrée et la sortie permet de gérer les flux.
- Espacement de 3 à 5 mètres entre chaque stand : si risque de faire des attroupements non maîtrisés : limiter le nombre de stands ouverts chaque jour pour un meilleur espacement et augmenter le nombre de jours d'ouverture du marché pour répartir les stands
- A l'entrée, afficher :
 - Les consignes de sécurité (document des 5 gestes)
 - Affiche :
 - Venir seul faire ses courses
 - Ne pas venir avec des enfants (sauf impossibilité de garde)
 - Venir avec un panier
 - Ne rien toucher : barrières, clôtures de sécurité, matériel des stands, produits...
 - Proposer de faire les courses à un voisin fragile
 - Ne pas s'attarder sur les stands ni sur le marché en général. S'en aller dès que les produits sont achetés
- Prévoir la présence de la **police municipale** et des **employés municipaux ou bénévoles** (avec un gilet pour être visible) pour rappeler les consignes de sécurité régulièrement : distance de sécurité, ne pas discuter, ...
- Inciter les mairies à mettre sur leur site internet les coordonnées des vendeurs afin que les consommateurs puissent : commander à l'avance et ne passer au marché que pour récupérer leur commande.

Le 23/03/20

FONCTIONNEMENT DE CHAQUE STAND :

- Chaque stand doit prévoir une organisation stricte : voir schéma joint (scotch au sol ou caisses)
- Les producteurs portent des gants et des masques (qu'ils changent régulièrement) et ont du gel hydroalcoolique à portée, qu'ils utilisent régulièrement.
- Privilégier le fait d'être à minima deux sur les stands (un qui sert/un qui encaisse)
 - Un tableau d'entraide « producteur qui cherche un bénévole pour l'aider à faire respecter les consignes de sécurité » est disponible :
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-heEGMj8Eil1Xa_7Tjg_X5JekXXdmpTDq4WUNsidzCo/edit#gid=0

- Interdire aux clients/tes de toucher les produits (produit touché = produit acheté), ce sont les producteurs qui les servent

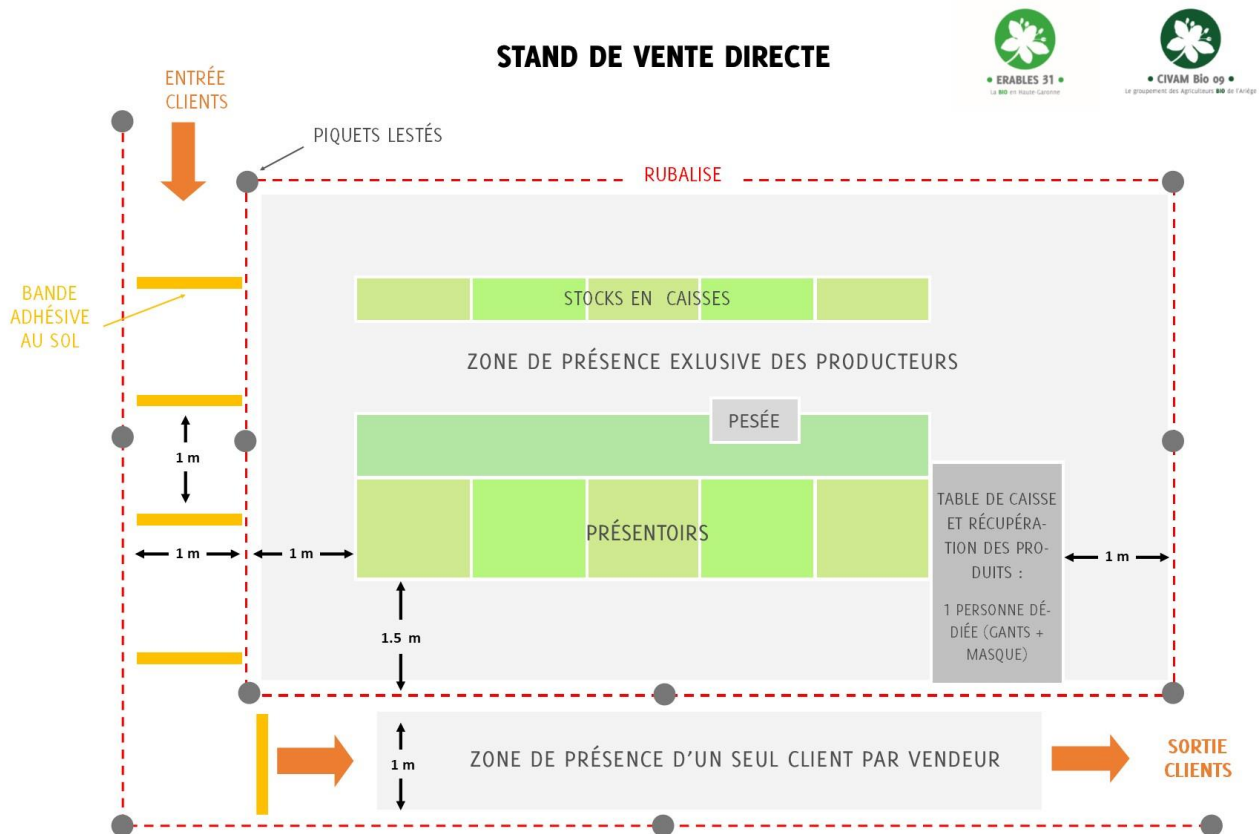
Si ce n'est pas possible par manque de personnel car stand de vente important, prévoir du gel pour les clients, une personne surveille qu'ils se désinfectent bien les mains puis se servent.

- Gestion des rayons traditionnels :

Rappel : utiliser des pinces pour le service ou tout autre ustensile pour la manipulation des produits (autant de pinces ou ustensiles que de produits disponibles).

- Gestion des paiements :
 - Quand c'est possible : privilégier le paiement en CB sans contact sans vous saisir de la CB du client.
 - Paiement par chèque à remplissage manuel pour les clients réguliers : demandez aux clients d'utiliser leur propre stylo. Sinon, désinfecter le stylo mis à disposition après chaque usage (lingette désinfectante à large spectre donc avec action virucide. Exemple : alcool).
 - Pour protéger le personnel qui assure l'encaissement, il lui est conseillé de porter des gants. (Attention toutefois : Les gants sont possibles mais ils amènent à des pratiques à risque sur l'hygiène sanitaire : augmentation des contaminations croisées). De même, le port du masque est possible pour le caissier mais il doit être changé régulièrement (quand il est humide). D'autres solutions sont possibles : paroi en plexiglas par exemple ou film plastique étirable à hauteur des visages.
 - Boîte avec alcool au fond dans laquelle sont déposées les pièces de monnaie.
 - Les clients préparent l'appoint:

PROPOSITION D'ORGANISATION D'UN STAND POUR RESPECTER LES GESTES BARRIERE :



Le 23/03/20

POUR LES PROCHAINS MARCHÉS :

- Préparer la sécurité des marchés suivants en programmant des pré-commandes de paniers types (10, 15 ou 20 €), des sacs contenant des mélanges de pommes... avec virements/ou appoint amené par les clients (ce qui évite la contamination par moyen de paiement).
 - Sensibiliser les clients à l'effort déjà réalisé par les producteurs pour assurer la sécurité et donc accepter les paniers types et sacs de produits préparés en amont à la ferme. Être tolérant si on ne peut pas choisir tous les produits alimentaires.
 - Consulter les sites Internet des producteurs pour les pré-commandes

RAPPEL DES 5 GESTES BARRIERES

DES GESTES SIMPLES ET SYSTEMATIQUES :

- Se laver les mains très régulièrement (gel hydroalcoolique en cas d'absence de point d'eau avec du savon)
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

En cas de symptômes (toux, fièvre) me concernant ou concernant le personnel, qui font penser au Covid-19 : rester à domicile, éviter les contacts, appeler un médecin avant de se rendre au cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de ma région. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appeler le SAMU-Centre 15.

[CIVAM Bio 09 & ERABLES 31](mailto:delphine.dacosta@bio-occitanie.org), delphine.dacosta@bio-occitanie.org

[Confédération Paysanne 31](mailto:confpaysanne31@wanadoo.fr), confpaysanne31@wanadoo.fr

[Confédération Paysanne 09](mailto:confariege@gmail.com), confariege@gmail.com